*Maître de l’Ouvrage :*



**Mairie de Lentilly**

15, Rue de la Mairie

69210 - LENTILLY

-------------

**Rénovation énergétique du centre d’animation**

Place de l’Europe – 69210 LENTILLY

**DOSSIER DE CONSULTATION**

Mars 2023 – Indice 3

**C.C.T.P.**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIÈRES

**LOT 01**

**MACONNERIE – DEMOLITION – REPRISE DE SOL**

**TROIS C sarl**

**Cabinet d'architecture**

55, Avenue Guigue – 01600 TREVOUX

Tél : 04 72 52 12 12 - Email : sophie.auguste@trois-c.fr

**BEL - Bureau d’Etudes Lyonnais**

**BET Fluides – Thermiques - CSSI**

5, Rue Edisson – 69500 BRON

*Tél : 06 73 00 17 12 – Email : remy.digonnet@bel-sas.fr*

**SOMMAIRE**

[1. Article 1 : Dispositions gÉnÉrales 3](#_Toc127826767)

[1.1. Objet du marché 3](#_Toc127826768)

[1.2. Phasage des travaux 3](#_Toc127826769)

[1.3. Décomposition en lots des prestations 3](#_Toc127826770)

[2. Article 2 : Specifications particulieres 4](#_Toc127826771)

[3. Article 3 : SpÉcifications TECHNIQUES GENERALES 5](#_Toc127826772)

[3.1. Engagement CEE 5](#_Toc127826773)

[3.2. Généralités 5](#_Toc127826774)

[3.2.1. Matériaux 5](#_Toc127826775)

[3.2.2. Bétons et Mortiers 5](#_Toc127826776)

[3.2.3. Finition des parements 7](#_Toc127826777)

[4. Spécifications techniques particulières Installation de chantier 8](#_Toc127826778)

[4.1. Études 8](#_Toc127826779)

[4.2. Installation de chantier 8](#_Toc127826780)

[4.3. Barrière herras 8](#_Toc127826781)

[4.4. D.O.E. 9](#_Toc127826782)

[5. Spécifications techniques particulières DE l’ECOLE 10](#_Toc127826783)

[5.1. Dépose de porte simple avec huisseries 10](#_Toc127826784)

[5.2. Dépose de porte extérieure 2 vantaux vitré ou non, avec huisserie 10](#_Toc127826785)

[5.3. Dépose de fenêtre – 1 ou 2 ou 3 vantaux vitrés + VR ou non, avec huisserie 10](#_Toc127826786)

[5.4. Modification n°1 : Reprise des tableaux 10](#_Toc127826787)

[5.5. Modification n°2 : Reprise tableau 11](#_Toc127826788)

[5.6. Modification n°3 : Décalage ouverture 11](#_Toc127826789)

[5.7. Modification n°4 : Regarnissage tableaux 12](#_Toc127826790)

[5.8. Rebouchage 12](#_Toc127826791)

[5.9. Reprise des seuils côté extérieur 12](#_Toc127826792)

[5.10. Reprise du seuil et des sols côté intérieur 13](#_Toc127826793)

[5.11. Tranchée pour isolation des parties enterrées 13](#_Toc127826794)

[5.12. Déplacement des regard EP 14](#_Toc127826795)

# Article 1 : Dispositions gÉnÉrales

## Objet du marché

Le projet concerne la rénovation énergétique de la Mairie et du centre d’animation de Lentilly.   
La commune a été assistée par la Alte 69 pour faire une étude de faisabilité sur ces 2 bâtiments.

Les faisabilités mais en avant les travaux suivants :

* Bâtiment Mairie :
  + La mise en place d’une régulation de chaleur
* Bâtiment Centre d’animation :
  + Changement des menuiseries
  + De faire une ITE
  + De reprendre la production d’ECS et la régulation
  + Un changement des luminaires

## Phasage des travaux

L’ensemble des prestations sera réalisé en plusieurs phases entre les mois de **Juillet 2023 et Septembre 2023**, selon le planning annexé au dossier de consultation.

L’Entreprise réalisera ses prestations en bonne intelligence avec les autres intervenants.

## Décomposition en lots des prestations

Les travaux sont répartis en lots dont la liste figure ci-dessous :

**Lot 01 MACONNERIE – DEMOLITION – REPRISE DE SOL**

Lot 02 ISOLATION THERMIQUES EXTERIEURES – ENDUIT

Lot 03 MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE

Lot 04 PLATRERIE – PEINTURE

Lot 05 PLOMBERIE – CVC – RESEAUX DE CHALEUR

Lot 06 ELECTRICITE – CFO & CFA

Lot 07 SOUS FACE BOIS – REPRISE DESCENTE EP

# Article 2 : Specifications particulieres

L’Entreprise aura à sa charge :

- les études, plans d’exécution, dessins, nomenclatures nécessaires à la réalisation de ses prestations,

- tous les documents d'Exécution (calculs, plans, détails d’exécution), et leur transmission à qui de droit pour approbation avant toute réalisation,

- la mise en place des installations de chantier,

- la démolition de sol extérieur autour du bâtiment,

- la dépose et repose de pavé autobloquant,

- les modifications de façades,

- les diverses démolitions,

- les travaux de reprise de sol et de seuil,

- le bouchement d'ouvertures existantes,

- l’ensemble des prestations définies dans ce présent C.C.T.P., permettant la réalisation entière de l’opération,

- le tri et l’enlèvement de tous les emballages, terres excédentaires, déchets, et gravois aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées, des accès, des abords dès la fin des manutentions, chaque soir, et dès finition des travaux,

- les chargements, les transports et les déchargements à pied d'œuvre,

- toutes les manutentions et toute la main d'œuvre,

- les dispositifs de sécurité découlant du Code du Travail et des règlements de sécurité de travailleurs,

- les retouches jusqu’au moment de la réception des ouvrages,

- l'établissement du Dossier des Ouvrages Exécutés,

- toutes les interventions durant la période de garantie de parfait achèvement,

- les garanties légales obligatoires.

# Article 3 : SpÉcifications TECHNIQUES GENERALES

Les plans d’aménagement proposés correspondent à la solution retenue par le Maître d’Ouvrage. L’Entreprise ne pourra y apporter de modifications.

Voir la liste des plans dans le CCTP 00.

L'ensemble des calculs de structure sera à la charge de l'Entreprise.

L'en­sem­ble des matériaux et équipements se­ra d'un bon ni­veau de qua­li­té : per­for­mant, fia­ble, fa­ci­le d'uti­li­sa­tion et d'en­tre­tien, du­ra­ble et confor­me aux nor­mes d'hy­giè­ne et de sé­cu­ri­té.

Une attention particulière sera portée sur les qualités acoustiques des matériaux.

## Engagement CEE

L’Entreprise s’engage à fournir tous les éléments nécessaires pour valoriser les travaux d’économie d’énergie réalisés dans le cadre des certificats d’économie d’énergie, et notamment s’engage :

* + - à indiquer dans les PV de réception et DGD le lieu de réalisation des travaux et, pour chaque ligne concernée, les caractéristiques techniques des travaux d’économie d’énergie réalisés (niveau de performance et certification de qualité) en précisant que le niveau de performance fixé par le dispositif des CEE est respecté.
    - à joindre au PV de réception et DGD la fiche technique (marque et référence) du matériel installé pour les travaux valorisables dans le cadre des CEE
    - à compléter l’attestation sur l’honneur qui lui sera fournie à la fin des travaux par le maître d’ouvrage

## Généralités

### Matériaux

Tous les matériaux devront être de première qualité et de provenance agréée par le Maître d’Œuvre.

Ils devront satisfaire aux conditions des Normes Françaises et provenir d'usines agréées par le Maître d’Œuvre.

Les fournitures et matériaux, entrant dans les ouvrages et prestations du présent Lot, devront répondre aux spécifications suivantes :

- matériaux traditionnels : ils devront répondre aux conditions et prescriptions des « Documents de référence contractuels », visés ci-avant et aux normes qui y sont citées,

- matériaux et éléments fabriqués : ils devront toujours pouvoir justifier d'un Avis Technique, d'un procès-verbal d'essais, ou autre pièce officielle certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.

### Bétons et Mortiers

◊ **Bétons**

La composition et la confection des bétons se feront dans les conditions précisées aux **DT** correspondants, et conformément aux dispositions des « **Règles BAEL »**, pour ce qui est des bétons armés.

La composition des bétons sera définie en vue de satisfaire aux prescriptions concernant les résistances mécaniques prises en compte dans les calculs, tout en recherchant une bonne compacité et une faible fissurabilité.

Pour les bétons en contact avec le terrain, le ciment à employer devra être capable de résister aux eaux éventuellement agressives, et à la nature chimique des terres.

**L’Entreprise restera responsable des dosages et de la composition des bétons à mettre en œuvre.**

Quantité et granulométrie des cailloux, graviers et sables ainsi que nature et dosage du ciment à déterminer par l’Entreprise en fonction :

- de la nature du béton à obtenir,

- du mode de transport et de mise en œuvre,

- de la nature de l'ouvrage,

- de la résistance exigée,

- de la finition des parements.

◊ **Bétons prêt à l'emploi**

Les bétons prêts à l'emploi devront répondre aux conditions et prescriptions de la norme **XP 18-305.**

L’Entreprise devra strictement respecter cette norme qui est contractuelle. Pour les passations de commande de béton, l'Entrepreneur devra, en se fondant sur le Guide d'utilisation de la norme édité par le **SNBPE**, définir de manière précise le béton à livrer, et notamment :

- la classe d'environnement (classe 1 à 5),

- le type de béton (armé, non armé, précontraint),

- la résistance caractéristique,

- la granulométrie, la consistance et, s'il y a lieu, la nature du ciment.

◊ **Ciment**

Afin d'éviter un aspect disparate des parements non enduits, le ciment employé pour tous les bétons sera obligatoirement de même qualité et de même provenance.

Les ciments utilisés devront répondre aux spécifications de la norme **NF P 15-3.01** et bénéficier de la marque **NF-VP**.

La nature et la classe du ciment devront être appropriées à l'emploi et aux conditions d'environnement en service du béton (cas d'eau séléniteuse, eaux agressives, etc.…) et à la nature des granulats.

◊ **Agrégats**

Tous les cailloux, gravillons et sables pour tous les ouvrages, proviendront de carrières agréées exclusivement.

Ces agrégats devront être parfaitement lavés et dépourvus de toute matière nuisible au béton.

Les granulats utilisés devront répondre aux spécifications de l'une des normes : **NF P 18-301** ou **NF P18- 302**.

La dimension maximale des granulats doit être compatible avec les dimensions de l'ouvrage à réaliser et l'espacement des armatures prévues dans cet ouvrage dans le cadre des prescriptions des règles en vigueur.

◊ **Adjuvants**

Les adjuvants utilisés devront répondre aux spécifications des normes **NF P 18-103**, **NF P 18-331** à **18-338,** et bénéficier d'un droit d'usage de la marque NF ou être choisis parmi ceux figurant sur la liste des adjuvants établis par la **COPLA**.

◊ **Eau de gâchage**

L'eau de gâchage utilisée pourra être de l'eau distribuée par des réseaux publics, ainsi que toutes eaux potables.

Dans les autres cas, l'eau de gâchage utilisée devra répondre aux spécifications de la norme **NF P 18-303**.

◊ **Essais des bétons**

Des essais d'écrasement sur éprouvettes béton seront à la charge de l'Entreprise et effectués par un laboratoire agréé par le Maître d’Oeuvre.

Les prélèvements et contrôles seront effectués de façon inopinée.

◊ **Mortier**

La confection des mortiers se fera dans les conditions précisées aux DTU correspondants.

L’Entreprise restera responsable de la composition des mortiers y compris dans les cas spéciaux consécutifs à des conditions particulières rencontrées ainsi que pour les matériaux pour lesquels le fabricant recommande un mortier particulier.

◊ **Dispositions techniques générales**

Les bétons seront de classe d'exposition XF1-XC4 :

- Acier HA FeE500,

- Béton C25/30,

- Enrobage des aciers 3 cm,

- Teneur minimale en liant équivalent : 280 kg/m3.

◊ **Terminologie**

Classe d'exposition, de résistance. Les bétons employés répondront aux exigences de la norme NF EN 206-1 (avril 2004, avril 2005) : spécifications, performances, production et conformité + Amendement A1 (indice de classement : P18-325-1).

◊ **Aciers et armatures**

Les aciers utilisés devront répondre aux spécifications des normes : **NF A 35-015** à **NF A 35-022.**

De plus, les barres ou fils à haute adhérence et les treillis soudés devront être agréés par la "commission interministérielle d'homologation et de contrôle des armatures pour béton armé".

Les aciers et armatures devront être parfaitement conformes aux études de béton armé, notamment en ce qui concerne les indications sur la qualité des aciers, (barres, lisses, barres à haute adhérence, ou treillis soudés), les diamètres des diverses barres, la position des armatures et des renforts ainsi que les distances minimales d'enrobage.

Classification :

- **Fe E 235** (204Mpa) pour les aciers doux et lisses,

- **Fe E 5000** (435 Mpa) pour les aciers à haute adhérence et les treillis soudés.

La confection manuelle du béton ne sera autorisée par le Maître d’Oeuvre que pour de très petites quantités.

Les mortiers, résines, chevilles ou autre produits utilisés pour le scellement des fixations des ouvrages du présent lot devront faire preuve de leur efficacité, soit par avis technique du CSTB, soit par production de procès-verbaux d'essais d'un laboratoire agréé, soit par essais en œuvre sur le site. L'acceptation de ces produits sera soumise à la diligence du Maître d’Oeuvre et du Bureau de Contrôle.

### Finition des parements

Dalles et chapes finition soignée :

**-** Surface des dalles, dallages et chapes de béton apparent ou recevant un sol collé : aspect fin et régulier pour parement type soigné lisse ; tolérances 7 mm sous la règle de 2,00 m et 2 mm sous la règle de 20 cm.

- Finition par chape ciment rapportée, aspect lisse pour les parties béton sans revêtement.

La qualité des parements béton devra correspondre aux spécifications et tolérances définies au **D.T.U.23.1,** seuls seront acceptés, et suivant les cas indiqués dans le C.C.T.P., les parements ordinaires, courants et soignés.

Avant les coulages des murs, les coffrages seront réceptionnés par le Maître d’Oeuvre.

Tout coffrage jugé de qualité insuffisante devra être remplacé.

Les ragréages éventuels pour l'ensemble des parois extérieures destinées à être peintes ou à recevoir un revêtement R.P.E. et les ragréages des parois finies, devront obligatoirement être réalisés avec un mortier de ragréage SIKA TOP 121, surfaçage, épaisseurs limitées à 3 mm, au-delà utiliser le SIKA TOP 122 F réparation.

Tous les bullages supérieurs à 6 mm devront être rebouchés par l'Entreprise. Tous les défauts d'aspect, grains de sable, surfaces rugueuses, devront être repris pour obtenir des surfaces conformes aux prescriptions ci-dessus.

La prestation pour les ouvrages en béton armé comprend toutes les sujétions de mise en œuvre et notamment :

- la charpente, les étais et tous les ouvrages nécessaires au maintien, au serrage et support des coffrages,

- les façons accessoires pour ouvrages réservées au coulage, telles que feuillures, rainures, cannelures, larmiers, insertion d'éléments pour clavetage si besoin d'éléments préfabriqués, etc,

- les coffrages développés de tous les ouvrages prévus, déchets et coffrages perdus,

- les ouvrages en béton coulé sur place ou préfabriqué stipulé « **au fini »** auront un parement fini devant rester sans aucune autre finition de surface de telle sorte que les qualités requises pour ces pièces soient obtenues après traitement de détériorations mineures qui pourraient survenir au cours des opérations.

# Spécifications techniques particulières Installation de chantier

Les dimensions indiquées sont données à titre indicatif. Le titulaire du présent lot devra prévoir les adaptations nécessaires en fonction des dimensions des matériaux, produits et équipements qu'il proposera dans son offre. Les côtes sont définies comme suit : L x p x H (longueur x profondeur x hauteur).

Il est bien précisé que les études de la structure devront être réalisées par un BE Structure pris en charge par l'Entreprise.

## Études

La prestation comprendra :

- les études d’exécution, et l’approbation du Maître d’Œuvre et du Coordonnateur SPS,

- l'ensemble des études de structures par un BE Structure,

- toutes les sujétions de réalisation.

**=> 1 ens**.

## Installation de chantier

La prestation comprendra :

- les études d’exécution, et l’approbation du Maître d’Oeuvre et du Coordonnateur SPS,

- la mise en place de toutes les protections,

- la demande de voirie auprès de l’administration, et la prise en charge du coût,

**- l’entretien quotidien, de la zone chantier (Salle 1 + Zone WC),**

**- la mise à disposition de produit sanitaire dans la zone chantier,**

**- la mise à disposition d’un micro-onde et d’un réfrigérateur dans la zone de chantier,**

- la mise en place et l’entretien du panneau de chantier,

- la mise en place d’une zone de stockage des matériaux, par des barrières types Héras,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- la fourniture et la mise en place de deux barillets de chantier,

- le nettoyage **quotidien** de l’ensemble du chantier et de la base vie,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

*Localisation* : Installation de chantier

**=> 1 ens**.

## Barrière herras

La prestation comprendra :

- les études d’exécution, et l’approbation du Maître d’Oeuvre et du Coordonnateur SPS,

- la mise en place de toutes les protections,

- la mise en place de clôture de chantier de type Heras avec entretien durant tout le chantier avec fixations au sol et accroche des barrières entre elles par des colliers d’attaches,

- une partie des barrières devra pouvoir s’ouvrir avec une chaine et un cadenas à code pour pouvoir accéder au chantier

- le déplacement des barrières en suivant l’avancées du chantier,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :**

***Centre d’animation :*** *100 ml*

***Total*: 100,00 ml.**

## D.O.E.

En fin de chantier, l'Entreprise remettra au Maître d’Oeuvre en 2 exemplaires papier et un exemplaire informatique sur clé USB, un dossier technique conforme à la réalisation selon les modalités notifiées dans le CCAP avec les principaux documents suivants :

- les plans d’exécution,

- les études Béton armé avec approbation du Contrôleur Technique,

- les notices de calcul,

- les dispositions prises pour le tri des produits de démolition, de déchets, d’emballages, etc.

- les bons de décharges,

- les Avis Techniques de tous les produits et matériaux utilisés,

- les documentations techniques de tous les produits utilisés,

- les attestations d’assurances RC + RGD,

- les attestations de bonne exécution.

**=> 1 ens**.

# Spécifications techniques particulières CA

## Dépose de porte simple avec huisseries

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la dépose de la porte et de son huisserie,

- la dépose de tous les éléments de scellement,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *Cuisine (1 ens) – Vestiaire (1 ens)*

***Total*: 2 ens.**

## Dépose de porte extérieure 2 vantaux vitré ou non, avec huisserie

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la dépose de la porte, de son huisserie, de son volet,

- la dépose de tous les éléments de scellement, avec reprise des jambages et du linteau au mortier de ciment,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *Entrée (1 ens) – Salle 2 (1 ens) – Salle 2 (2 ens) – Salle 1 (1 ens)*

***Total*: 5 ens.**

## Dépose de fenêtre – 1 ou 2 ou 3 vantaux vitrés + VR ou non, avec huisserie

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la dépose de la fenêtre, de son huisserie, de son volet,

- la dépose de tous les éléments de scellement, avec reprise des jambages et du linteau au mortier de ciment,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *WC (1ens) – Stockage (1 ens) – Vestiaire (2 ens) – Local technique (3 ens) – Salle 2 (7 ens)**– Salle 3 (5 ens) – Cuisine (2 ens) – Salle 1 (6 ens)*

***Total*: 27 ens.**

## Modification n°1 : Reprise des tableaux

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la pose d’un échafaudage et son entretien durant les travaux,

- l’étaiement de la structure,

- le traçage préalable pour l’implantation de l’ouverture,

- le regarnissage des 2 tableaux coté des angles en agglo ou autre matériau pour réduire de 30 cm l’ouverture existante,

- la reprise des jambages,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

Dimensions du passage : 2800 x 2150.

***Localisation* :** *Entrée (1 ens)*

***Total*: 1 ens.**

## Modification n°2 : Reprise tableau

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la pose d’un échafaudage et son entretien durant les travaux,

- l’étaiement de la structure,

- le traçage préalable pour l’implantation de l’ouverture,

- le regarnissage des 2 tableaux coté des angles en agglo ou autre matériau pour réduire de 30 cm l’ouverture existante,

- la reprise des jambages,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

Dimensions du passage : 3000 x 2150.

***Localisation* :** *Salle 2 (1 ens)*

***Total*: 1 ens.**

## Modification n°3 : Décalage ouverture

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la pose d’un échafaudage et son entretien durant les travaux,

- le traçage préalable pour l’implantation du percement,

- l’étaiement de la structure,

- le regarnissage du tableau coté angle pour réduire l’ouverture de 30 cm,

- la démolition du mur pour élargissement du l’ouverture,

- la réalisation du nouveau linteau,

- le nettoyage de jambages et reprise des jambages,

- la reprise de sol à l'emplacement du mur démoli pour confection d'un seuil béton avec chape ciment lissée et grillage incorporé de liaison,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

Dimensions du passage : 1500 x 2150

***Localisation* :** *Salle 3 (1 ens)*

***Total*: 1 ens.**

## Modification n°4 : Regarnissage tableaux

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la pose d’un échafaudage et son entretien durant les travaux,

- l’étaiement de la structure,

- le traçage préalable pour l’implantation de l’ouverture,

- le regarnissage des 2 tableaux coté des angles en agglo ou autre matériau pour réduire de 30 cm l’ouverture existante,

- la reprise des jambages,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

Dimensions de l’ouverture: 1500 x 1900.

***Localisation* :** *Salle 1 (1 ens)*

***Total*: 1 ens.**

## Rebouchage d’ancienne menuiserie

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la pose d’un échafaudage et son entretien durant les travaux,

- le regarnissage en agglo de 20 cm d’épaisseur,

- le ratissage des deux faces des agglos,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *WC (1 ens) – Salle 2 (2 ens) – Salle 3 (2 ens)*

***Total*: 5 ens.**

## Reprise des seuils côté extérieur

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la réalisation d'un coffrage soigné, avec dépose en fin de séchage du béton,

- les réservations pour les futurs revêtements intérieurs et extérieurs,

- le coulage de béton de gravillons dosé à 350 kg de ciment,

- le lissage après décoffrage au mortier taloché et passage du fer à béton,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *Entrée (1 x 3,00 ml) – Vestiaire (1,00 ml) – Local technique (2 x 0,50 ml) – Salle 2 (3 x 3,30 ml + 3 x 2,00 ml ) – Salle 3 (3 x 2,00 ml) – Salle 1 (1 x 1,50 ml + 4 x 2,00 ml + 1 x 3,30 ml)*

***Total*: 78,40 ml**

## Reprise du seuil et des sols côté intérieur

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la réalisation d'un coffrage soigné, avec dépose en fin de séchage du béton,

- les réservations pour les futurs revêtements intérieurs et extérieurs,

- le coulage de béton de gravillons dosé à 350 kg de ciment,

- le lissage après décoffrage au mortier taloché et passage du fer à béton,

- la reprise de sol à l'emplacement du mur démoli pour confection d'un seuil béton avec chape ciment lissée et grillage incorporé de liaison,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *Entrée (1 x 3,00 ml) – Vestiaire (1,00 ml) – Local technique (2 x 0,50 ml) – Salle 2 (3 x 3,30 ml + 3 x 2,00 ml) – Salle 3 (3 x 2,00 ml) – Salle 1 (1 x 1,50 ml + 4 x 2,00 ml + 1 x 3,30 ml)*

***Total*: 78,40 ml**

## Tranchée pour isolation des parties enterrées

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Œuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- la dépose soignée du revêtement de sol, en périphérie des murs extérieurs, sur une largeur de 30 cm du mur et une profondeur de 50 cm  :

* Soit des pavés autobloquants,
  + Dépose soignés des pavés autobloquants
  + Repose des pavés autobloquants
* Soit des zones en enrobés :
  + Sciage de l’enrobé, sciage soigné
  + Mise en place d’une bordure béton
  + Réalisation d’un nouvel enrobé à chaud
* Soit des zones enherbées :
  + Terrassement d’une tranchée
  + Remblaiement terre ou en gravier

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture de tous les matériaux et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution et de mise en œuvre.

***Localisation* :**

*Enrobé : 55,00 ml*

*Stabilisé : 25,00 ml*

*Pavés : 40,00 ml*

*Gazon : 20,00 ml*

*Béton: 10,00 ml*

***Total*: 205,00 ml**

## Déplacement des regard EP

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Oeuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- le terrassement pour déplacement de 40 cm du regard,

- la dépose de regards existants,

- la mise en œuvre de sable sur une épaisseur de 20 cm,

- la pose de canalisation PVC Ø 125 pour raccordement sur réseaux existant , et son raccordement,

- la mise en place de nouveaux regards préfabriqués de section 400 x 400, avec cunette, rehausses, tête de regard, tampon fonte,

- le remblaiement de la tranchée en grave calcaire 0/20, avec compactage,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture des canalisations, des regards, et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution, et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *10 ens*

***Total*: 18 ens.**

## Séparation EU / EP

La prestation comprendra :

- les études d'exécution, et l’approbation du Maître d'Oeuvre et du Contrôleur Technique,

- la mise en place de toutes les protections,

- le terrassement pour déplacement de 40 cm du regard,

- la dépose de regards existants,

- la mise en œuvre de sable sur une épaisseur de 20 cm,

- la pose de canalisation PVC Ø 125 pour raccordement sur réseaux existant , et son raccordement,

- la mise en place de nouveaux regards préfabriqués de section 400 x 400, avec cunette, rehausses, tête de regard, tampon fonte,

- le remblaiement de la tranchée en grave calcaire 0/20, avec compactage,

- le tri sélectif, et l’évacuation de tous les déchets aux décharges publiques,

- le nettoyage des zones traitées,

- la fourniture des canalisations, des regards, et de tous les accessoires,

- toutes les sujétions d’exécution, et de mise en œuvre.

***Localisation* :** *10 ens*

***Total*: 10 ens.**